



Achat d'une formation faux diplome

Par mimie12

bonjour

j'ai passé il y a 22ans un diplome de part une université (que je croyais) et mon employeur vient de m'apprendre que le diplome est faux.Cela fait 3ans et demi que je suis dans l'entreprise et mon employeur est très content de moi. Je me retrouve dans le devoir démissionner ou c'est un licenciement pour faute alors que je n'étais meme pas au courant. Que dois je faire?

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas bien comment une université peut délivrer de faux diplômes matériellement parlant : soit vous avez validé le diplôme (ce n'est pas qu'un simple bout de papier), soit pas : on n'achète pas un vrai diplome .

On le passe en validant des compétences .

Par contre je sais que certaines écoles privées délivre des diplômes qui n'ont aucune utilité pour certaines fonction .

Vous devriez porter plainte pour savoir ce qu'il en est .

Il est possible que votre employeur le fasse aussi selon la fonction que vous assumiez .

Pour le reste , il n'y a pas de raison de démissionner, et le licenciement pour faute peut être contesté : pour savoir s'il est dans l'intérêt de le faire, le mieux est de voir un avocat .

Par janus2

Bonjour,

Est-ce un emploi de droit privé ou public ?